



## **Concours du second degré**

### **Rapport de jury**

---

#### **Concours :**

**Examen Professionnalisé Réservé d'Accès au Corps  
des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP)**

**Section : Génie Industriel**

**Option : Construction et Réparation en Carrosserie**

**Session 2015**

**Rapport de jury présenté par**

**Monsieur Arnaud MAKOUDI  
Inspecteur de l'éducation nationale  
Président de jury**

## Sommaire

Composition du jury.....	3
Remerciements .....	3
Définition des épreuves du concours .....	4
Commentaires sur l'épreuve d'admission .....	6
Observations du jury .....	6
1ère partie : Présentation du dossier RAEP .....	7
2 <sup>ème</sup> partie : Réponse à la question suivie d'un entretien avec le jury.....	8
Les résultats de l'épreuve d'admission .....	10
Conclusion - Conseils aux futurs candidats .....	10

## **Composition du jury**

### **Président**

Arnaud MAKOUDI, IEN ET STI, Académie de Strasbourg

### **Membres du jury**

1. Patrick AJASS, IEN ET - Académie de Clermont Ferrand
2. Frédéric Bataille, professeur agrégé
3. Hubert BOURREAU, IEN ET STI Académie d'Orléans Tours
4. Yvon CASTELLETTI, professeur agrégé

## **Remerciements**

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée Jean Mermoz de Bourges, son chef de travaux et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

## 1- Rappel des textes en vigueur pour la session 2015 (à partir de l'arrêté du 28-12-2012)

### ***Définition des épreuves du concours***

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les éléments mentionnés en annexe de l'arrêté et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé.

Le candidat décrit dans son dossier RAEP, dans un premier temps : les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Le candidat développe dans un deuxième temps plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

L'épreuve d'admission se déroule en 2 parties.

**Première partie** : (Coefficient 1) – Durée : 30 minutes

Cette partie se décompose en deux temps :

- ⤴ Présentation du dossier de RAEP : 10 minutes maximum ;
- ⤴ Echange avec le jury : 20 minutes maximum.

Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

**Seconde épreuve** : (Coefficient 1) - Durée : 1 heure

Cette partie se décompose en trois temps :

- ⤴ Préparation des réponses à la question : 30 minutes ;
- ⤴ Exposé – Réponse à la question : 10 minutes maximum ;
- ⤴ Entretien avec le jury : 20 minutes maximum.

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation (30 minutes).

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

## Epreuves d'admission

<b>Epreuve s'appuyant sur le dossier RAEP du candidat comportant 2 parties (Durée : 1h30 Coeff : 1) prenant appui sur le dossier RAEP</b>		
<b>Dossier RAEP</b> réalisé par le candidat exprimant l'expérience professionnelle du candidat,		
<b>Préparation de la réponse à la question fournie par le jury</b>	<b>1ère partie</b> : Présentation du dossier RAEP du candidat suivie d'un échange avec le jury	<b>2ème partie</b> : Réponse à la question suivie d'un entretien avec le jury
<b>0 h 30</b>	<b>Présentation : 10 mn et Echange : 20 mn</b>	<b>Exposé : 10 mn et Entretien : 20 mn</b>

## **2- Commentaires sur l'épreuve d'admission :**

Le jury a utilisé les grilles nationales d'évaluation communiquées par l'Inspection Générale (IGEN). L'évaluation a été réalisée conformément aux critères et modalités arrêtés lors de la réunion d'organisation/harmonisation organisée par l'IGEN.

### **1<sup>ère</sup> partie : Présentation du dossier RAEP du candidat suivie d'un échange avec le jury**

Le jury s'est particulièrement attaché à vérifier :

- l'appropriation de la didactique de la discipline
- la maîtrise des savoirs disciplinaires
- la maîtrise de la langue française à des fins d'enseignement et de communication
- l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier
- la construction, la mise en œuvre et les techniques d'animation de situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- l'organisation du fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- l'évaluation des progrès et des acquisitions des élèves.

### **2<sup>ème</sup> partie : Réponse à la question suivie d'un entretien avec le jury**

Le jury s'est particulièrement attaché à vérifier :

- la pertinence des éléments de réponse apportés à la question posée
- l'appropriation de la didactique de la discipline
- la maîtrise des savoirs disciplinaires
- la maîtrise de la langue française à des fins d'enseignement et de communication
- l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier
- l'identification des missions du professeur au niveau concerné

## **3 - Observations du jury :**

### **Remarques générales**

Sur cette épreuve, le candidat doit mettre en exergue les compétences techniques liées au « cœur de métier » du domaine du carrossier/peintre en carrosserie et les compétences d'enseignant. Des disparités ont été constatées.

Deux profils se dégagent :

- des candidats faisant preuve d'une bonne maîtrise des aptitudes professionnelles, techniques et éducatives avec une certaine aisance dans la communication ;
- d'autres candidats, dont les compétences techniques sont évidentes, qui ont néanmoins des difficultés d'appropriation de la pédagogie enseignée en lycée professionnel.

Le jury a également constaté, pour quelques candidats, un manque de cohérence entre un dossier de bonne facture et un argumentaire oral non fondé et non structuré.

La quasi-totalité des candidats ont suivi une préparation à ce concours.

## **Analyse détaillée :**

### **3-1 / 1ère partie : Présentation du dossier RAEP du candidat suivie d'un échange avec le jury**

#### **✓ Au niveau des dossiers et des présentations :**

Les dossiers ne sont pas notés. Néanmoins, les candidats qui se sont bien investis dans la constitution de leur dossier RAEP et qui l'ont structuré en prenant appui sur des plans de formation élaborés et choisissant des situations de travail adaptées, ont su faire des présentations conformes aux attentes du jury en justifiant les choix effectués lors des situations de travail.

L'exigence de durée impartie à la présentation (10 minutes) demande, de la part des candidats, un esprit de synthèse (choix des documents) et d'analyse indispensable à la pratique du métier d'enseignant. Pourtant, certains candidats ont éprouvé des difficultés à retranscrire oralement leur expérience.

Le peu de réflexion pédagogique personnelle, le manque d'appropriation des logiques d'équipe, des missions de l'enseignant (diversité et complexité) et le manque de maîtrise des référentiels, se sont traduits parfois par des prestations orales, trop courtes (temps < 5 minutes) ou incomplètes.

Malgré les moyens techniques mis à disposition des candidats (permettant de vérifier l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier), certaines présentations se sont traduites en une simple projection et en une lecture à l'écran des pages du rapport RAEP. Aucun apport ou mise en valeur des travaux ne pouvant alors être fait.

#### **✓ Au niveau des échanges :**

Il a été notamment demandé aux candidats d'explicitier et/ou de mettre en perspective certaines parties de leur dossier.

Les explications ont parfois été laborieuses tant au niveau du contenu, que sur les justifications demandées.

La demande de mise en perspective a souvent décontenancé les candidats, bien que cette partie soit décrite dans l'arrêté de définition de l'épreuve.

Le jury a constaté pour quelques candidats : un manque de réactivité, des explications confuses, des justifications non argumentées, des lacunes dans l'expression (vocabulaire maigre).

Cette épreuve a révélé chez certains candidats un manque de maîtrise des savoirs disciplinaires et une absence d'appropriation des éléments « basiques » de la didactique.

Les carences constatées révèlent un manque certain de connaissance l'ensemble des formations de la filière (niveaux Bac Pro, CAP) et leur articulation (Contenu, Evaluation intermédiaire).

## Observations :

### Le jury a néanmoins apprécié chez certains candidats :

- une bonne maîtrise des techniques, des savoirs faire et une bonne connaissance de leur métier d'enseignant sur tous les aspects,
- un bon niveau de réflexion et les stratégies mises en œuvre dans les activités proposées,
- une bonne qualité d'écoute et une objectivité des réponses apportées lors de l'échange.

### Le jury déplore chez d'autres candidats :

- un manque d'approfondissement dans la réponse,
- une méconnaissance des procédures et méthodes de travail mises en œuvre dans le cadre des formations préparant aux enseignements professionnels,
- un manque de rigueur, de synthèse et de qualité dans la réflexion et l'argumentation : les réponses restant souvent sans justifications.
- un manque de clarté, notamment dans les exposés,
- un manque d'appropriation des démarches et méthodes d'évaluation formatives, sommatives, certificatives (CCF...)

## Conseils aux futurs candidats:

- **Le candidat doit** montrer une maîtrise du socle de base nécessaire à l'exercice du métier, faire preuve de sa connaissance des méthodes, des matériels et équipements utilisés en construction et réparation des carrosseries. Il doit aussi faire preuve d'une volonté de veille technologique et de curiosités scientifique et technique.
- **Le candidat doit** prendre connaissance des contenus des référentiels des diplômes de la filière (construction, réparation, CAP, Bac Pro).
- **Le candidat doit** être capable de :
  - construire, mettre en œuvre, animer des situations d'enseignement en prenant en compte la diversité des publics et favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves,
  - de proposer une stratégie de formation intégrant les périodes de formation en milieu professionnel et les situations d'évaluation appropriées (formative, sommative, certificative),
  - de proposer un parcours, organisé et adapté, prenant appui sur les référentiels des diplômes.

## 3-2 / 2<sup>ème</sup> partie : Réponse à la question suivie d'un entretien avec le jury

### ✓ Au niveau des réponses :

Les questions ont été remises en début d'épreuve aux candidats. Conformément au règlement du concours, les candidats ont bénéficié de 30 minutes de préparation.

Il est attendu des candidats qu'ils construisent un argumentaire justifiant les réponses apportées aux questions posées.

Les réponses ont souvent été très brèves, sans argumentation permettant de développer un entretien constructif prenant appui sur l'expérience du candidat.

Le jury déplore le manque de méthode liée à la stratégie de formation et d'évaluation: **un plan s'impose**. En effet, très peu de candidats ont présenté une approche organisationnelle des parcours de formation basée sur l'exploitation des référentiels des diplômes et prenant en compte les contraintes de formation en établissement (planification des PFMP, mise en place du CCF,...).



✓ **Au niveau des documents préparés et au niveau des outils mis à disposition :**

Un seul candidat a fourni quelques documents préparés pendant le temps limité.

Peu de candidats exploitent les outils informatiques (diaporamas) mis à disposition.

Très peu de candidats ont utilisé le tableau spontanément pour expliciter le plan de leur intervention.

✓ **Au niveau de l'entretien :**

Les observations émises par le jury pour cette deuxième partie sont presque identiques à celles déjà formulées pour la première partie.

**Lors de cette épreuve, le jury a apprécié chez très peu de candidats :**

- un bon niveau technique, scientifique de certains candidats,
- un recul sur le métier d'enseignant,
- la qualité des réponses techniques et pédagogiques lors de l'exposé et de l'entretien,
- l'aptitude à la communication (compréhension des questions posées et réponses argumentées, comportement, dynamisme, rythme, vocabulaire spécifique, clarté de l'exposé...),
- la pertinence des réponses et la connaissance des textes réglementaires (référentiels...),
- la connaissance du fonctionnement de la communauté éducative,
- le bon sens civique et la posture responsable nécessaires à l'exercice de manière éthique et responsable du métier d'enseignant.

**Le jury déplore chez la majorité des candidats :**

- une méconnaissance de référentiels des diplômes (activités professionnelles, tâches, compétences, savoirs, règlements d'examens...),
- des lacunes dans la structuration et dans la démarche (lorsqu'elles sont proposées).

La succession d'un cours de technologie et de travaux de pratique professionnelle (d'atelier d'application) semble être la seule modalité pédagogique connue par beaucoup de candidats, la notion de synthèse formalisée n'a qu'exceptionnellement été envisagée.

**Conseils aux futurs candidats:**

- **Le candidat doit** s'exercer et construire la connaissance nécessaire à l'élaboration des stratégies pédagogiques adaptées (élaboration de parcours, de séquences, de séances...).
- **Le candidat doit** construire son intervention orale, en partant de la problématique posée, en s'appuyant sur son savoir-faire d'enseignant, sur ses compétences afin de fournir des réponses adaptées à la situation.
- **Le candidat doit** se tenir informé des évolutions de son métier, et de l'impact de ces évolutions (techniques et réglementaires) sur les méthodes d'apprentissage.

#### 4- Les résultats :

Type concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	15	37	5	5

##### Épreuve d'admission :

	Etendue des notes attribuées par le jury
Notes limites pour la première partie	De 5/10 à 6/10
Note moyenne pour la première partie	5,58/10
Notes limites pour la deuxième partie	De 3,5/10 à 6,3/10
Note moyenne pour la deuxième partie	5,02/10
Moyenne de l'épreuve	10,6/20

##### Evaluation globale :

Moyenne des candidats admis	8.5/20
Barre d'admission	8,5

#### 5 – Conclusion :

##### Le jury conseille aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans le rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés : Les candidats doivent réellement se préparer par une remise à niveau des connaissances techniques et scientifiques liées aux métiers et à travers des techniques de communication adaptées ;
- de maîtriser les savoirs associés.
- d'acquérir une bonne maîtrise des divers moyens de communication ;
- de **prendre connaissance de l'ensemble des référentiels** des enseignements assurés par les professeurs de carrosserie construction, de carrosserie réparation et de se rapprocher, dans la mesure du possible, d'un établissement assurant la formation à l'un de ces diplômes.
- De prendre en compte dans la préparation les notions de parcours personnalisés (parcours passerelles...) et de diversité des élèves.
- D'intégrer dans leurs réflexions les spécificités de l'alternance.

Pour rappel, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- **Proposer l'organisation pédagogique d'une séance**, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée,
- **Elaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires** (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation.

Le jury tient à féliciter, plus particulièrement, les candidats qui ont su préparer ces épreuves mais regrette compte tenu du nombre de postes proposés au concours, le nombre extrêmement réduit de candidats présents.